

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 11 juillet à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Invités : tous le Conseil Municipal des jeunes de la commune

Date de la convocation : le 04 juillet 2023

ORDRE DU JOUR

Compte rendu du conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal, en date du 05 juin 2023 est validé par les élus. Il sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet de la commune.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

Jean-Philippe MILHAC a été à une journée de formation à CALITOM, sur les composteurs et le compostage (site de Châteaubernard), suivie d'une visite de jardins respectueux en bord de Charente. Prévoir de faire une information dans le journal communal sur le compostage et sur la possibilité d'obtenir des composteurs de CALITOM via la Mairie. Il reste des composteurs à la commune d'une précédente commande. Marie-Claire MAÏS souhaite en avoir un. Deux réunions ont été organisées avec les élus sur le thème de la forêt le 20 juin 2023. Une première réunion pour une gestion forestière durable de la forêt communale, avec le Pays Sud Charente et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière, Nouvelle Aquitaine). Une seconde réunion, toujours avec le Pays Sud Charente et la Gendarmerie de Chalais, sur le risque feux de forêt, avec signature d'un protocole entre la Préfecture et la commune, et la mise en place d'un plan communal de sauvegarde feux de forêt.

Les comptes rendus de ces deux réunions seront envoyés par mail aux conseillers.

Concernant la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, la tendance va vers une restitution de la compétence voirie et des attributions de compensations qui y sont liées, aux communes.

Décision modificative n° 1 du budget primitif 2023 - Délibération n°2023/18

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu assez au budget primitif 2023 au compte des amortissements (montant identique à la fois en fonctionnement dépenses et en investissement recettes). Il s'avère que ces crédits sont insuffisants pour passer les écritures. **C'est pour cela qu'il est proposé de voter la décision modificative suivante (DM n° 1 du BP 2023), via une ouverture de crédits :**

BP 2023 en investissement :

- + 780 € en recettes, au compte 28041513 (amortissement projet d'infrastructure),
- + 780 € en dépenses, au compte 2135 (immobilisations corporelles installations), afin d'équilibrer l'opération.

BP 2023 en fonctionnement :

- + 780 € en dépenses, au compte 6811 (dotations des immobilisations),
- + 780 € en recettes, au compte 7588 (produits divers gestion courante), afin d'équilibrer l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE de voter la décision modificative suivante (DM n° 1 du BP 2023), via une ouverture de crédits :

BP 2023 en investissement :

- + 780 € en recettes, au compte 28041513 (amortissement projet d'infrastructure),
- + 780 € en dépenses, au compte 2135 (immobilisations corporelles installations),

BP 2023 en fonctionnement :

- + 780 € en dépenses, au compte 6811 (dotations des immobilisations),
- + 780 € en recettes, au compte 7588 (produits divers gestion courante).

- **Devis électricité :**

Il est présenté 3 devis, réalisés par l'entreprise d'électricité DOUM'ELEC de CONDEON :

- Un devis pour le changement des luminaires de la salle des fêtes, par des leds, qui consomment moins. Montant du devis : 3 059.90 € TTC. A voir pour l'année prochaine.
Pour les économies d'énergie, nous avons sollicité le SDEG 16 afin de changer les ampoules de tous les lampadaires par des leds. Un dossier est en cours avec les fonds verts.
- Un devis pour l'alimentation en électricité du hangar MAÏS. Il est prévu une extension du réseau de la mairie, depuis le préau de la salle des fêtes, afin de pas poser un nouveau compteur. En effet, la pose d'un nouveau compteur d'électricité engendrera des coût supplémentaires : compteur, consuel, abonnement... La réalisation d'une tranchée sera à la charge de la commune. Montant du devis pour la fourniture et la pose de la gaine (pas de tranchée), la fourniture et la pose d'un tableau, remise en conformité de l'installation et mise à la terre de l'installation : 3 004.32 € TTC. Accord du conseil pour réaliser les travaux cette année.
- Un devis pour la pose d'un inverseur au niveau de la Mairie, afin de pouvoir mettre un groupe électrogène en cas de coupure de courant. Montant du devis : 1 624.25 €. Accord du conseil pour réaliser les travaux cette année.

- **Parcelles appartenant à l'indivision Chataigner :**

Suite à un courrier de M. Jacque CHATAIGNER, en date du 20 février 2023, pour le projet de vente de ses terrains agricoles, actuellement loués par notre collectivité (5 ha et 65 ca), et à son email du 05 mai 2023, concernant la vente de ses parcelles boisées, Bernard JALLET a été voir sur place les parcelles forestières, afin de faire une proposition d'achat au plus juste.

Concernant l'ensemble des parcelles forestières, nous avons estimé leur valeur en fonction du boisement existant. C'est pourquoi les prix diffèrent en fonction des parcelles.

Pour les parcelles agricoles, après avis de la SAFER, de la nature du sous-sol et de la végétation présente, nous lui proposons la somme de 2 000 € l'ha.

Pour l'ensemble des parcelles de terre et des parcelles boisées (soit une superficie totale de 8.5902 ha), il est proposé la somme de 18 500 €. Les frais liés à cette vente seront pris en charge par la commune.

Accord unanime du conseil municipal pour proposer ce montant à M. CHATAIGNER. Un courrier lui sera envoyé dans ce sens.

- **Autres questions diverses :**

- **Les plaques commémoratives** pour M. ROUX Marc et M. BARLAAM Pierre ont été achetées. A installer.
- **Repas des aînés** : date choisie : le dimanche 17 décembre 2023. Le Noël des enfants des écoles du RPI de Bardenac et Yviers, mi-décembre, se fera cette année à RIOUX-MARTIN. La fête de fin d'année de l'école se fera également à RIOUX-MARTIN, dans les jardins de la Mairie, en juin 2024. Voir dès à présent la date avec la directrice de l'école.
- **Scouts** : demande de scouts, actuellement en camp de base à Sauvignac, de venir dormir dans les jardins de la Mairie, sous la tente, les nuits du lundi 17 et le mardi 18 juillet. Environ 30 personnes. Besoin au minimum d'un point d'eau (dans l'idéal douches et WC).
Accord du conseil pour qu'ils dorment sur la carrière, derrière la grange de Chez Martin et pour qu'ils utilisent les WC de la halte aux randonneurs. Gaël PANNETIER contactera les organisateurs.
- **Voirie** : dans le cadre des travaux FDAC, avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, le cabinet Merlin, maître d'œuvre, est passé pour marquer les routes sans les élus. Laurent ANTOINE et Gaël PANNETIER iront voir sur place si tout est bon.
Bruno DEMPTOS explique que l'entrée de M. Alain NEEL, au 11 route de Médillac, est en mauvaise état. Prévoir de refaire l'entrée. La commune prendra à sa charge les travaux sur la voie communale et M. NEEL prendra à sa charge sa partie. A voir avec la SCOTPA.
- **Octobre rose** : cette année la commune participera à « octobre rose ». Prévoir avec le SDEG 16 l'éclairage en rose du clocher de l'église et prévoir des éléments rose sur un seul point central, la place de l'église.